



UTILISEZ LE CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER VOS FACTURES EDF



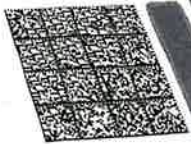
En cochant cette case, je souhaite pré-affecter mon chèque énergie chez mon fournisseur pour les années à venir. Il sera automatiquement déduit de mes factures si j'y suis toujours éligible.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Fin... d'un montant de :
Chè...

Bén...
THO...
THO...
DAV...
MO...
É...
RIEL...
TEST...
ON 01

*****277,00€



(13)

210000505266 27700

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, PAYEZ VOS FACTURES EDF...



Il vous est attribué par l'État selon votre revenu fiscal et la composition de votre foyer.

- N'oubliez-pas de remplir votre déclaration d'impôts pour pouvoir en bénéficier !
- Vous n'avez aucune démarche à faire pour recevoir le chèque énergie.



Astuce, En optant pour la **pré-affectation** du chèque, vous n'aurez plus à nous le transmettre les années suivantes : il sera directement déduit de vos prochaines factures !



Il permet de **payer vos factures d'énergie** (électricité, gaz...)

- Le montant de votre chèque énergie est supérieur à celui de votre facture ou mensualité ? La différence sera déduite de vos prochains paiements.



LE CHÈQUE ÉNERGIE



Vérifiez si vous êtes bénéficiaire :

0 805 204 805

Service & appel gratuits

ou : chequeenergie.gouv.fr

...ET BÉNÉFICIEZ DES PROTECTIONS ASSOCIÉES :



Le chèque énergie OU l'attestation vous donnent droit à des protections :

- **ouverture de contrat gratuite**
si vous emménagez dans un nouveau logement.
- **réduction de 80 % des frais**
d'intervention pour impayé.
- **maintien de la puissance souscrite**
si vous avez des difficultés de paiement pendant la période hivernale
(du 1^{er} novembre au 31 mars).
- **relances plus espacées** : c'est plus de temps pour régler vos factures.
- L'usage du chèque énergie ou de l'attestation entraîne l'activation automatique des protections pour les années à venir, si vous restez éligible au chèque énergie.



**À savoir : vous pouvez
les utiliser dès réception !**



OU



En ligne ou par courrier
(voir au dos)

COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?



En ligne sur :
chequeenergie.gov.fr

Facile et rapide avec :
votre adresse mail



votre chèque énergie
• n° de chèque
• code à gratter



votre dernière facture EDF
• n° client
• n° de compte



Par courrier à :
EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

OU



Détachez le chèque, complétez les informations au dos et renvoyez-le accompagné d'une **photocopie** de votre dernière facture EDF.



Astuce, optez pour la **pré-affectation en ligne ou par courrier** en cochant la case dédiée et vous n'aurez pas à renouveler la démarche les années suivantes !

ET L'ATTESTATION ?

Si vous nous remettez votre chèque énergie, nous activons automatiquement vos protections associées. Nous n'avons pas besoin de l'attestation.

Si vous avez déjà remis votre chèque énergie à un autre fournisseur, transmettez-nous l'attestation pour activer vos protections :

- en ligne sur chequeenergie.gov.fr
- ou par courrier, accompagné d'une photocopie de votre dernière facture EDF à EDF - TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1

Une fois l'attestation activée, vous n'aurez plus besoin de nous la transmettre les années suivantes.



Astuce, optez pour la **remise en ligne** de votre chèque énergie ou de votre attestation, c'est simple et rapide !

Retrouvez toutes ces informations sur edf.fr



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 934 240 171,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Direction Commerce
4 rue Floréal
75017 Paris

Origine 2020 de l'électricité fournie par EDF :
74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique), 0,3% charbon, 7,7% gaz, 0,4% fioul.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !